

A photograph of three people in a workshop or office setting. A woman with red hair and glasses, wearing a green jacket, is leaning over a desk. A man with dark hair, wearing a light-colored jacket, is holding a tablet and looking at it. Another man with a beard, wearing a plaid shirt, is leaning over the desk from the right, also looking at the tablet. The desk is cluttered with papers, a white mug, and other items. There are desk lamps and large windows in the background, showing a brick building outside.

**Les « bons réflexes » pour valoriser  
au mieux votre entreprise !**



## Avant-propos

**Avec la poussée du numérique**, le patrimoine immatériel d'une entreprise est devenu prépondérant.

Entrepreneurs et dirigeants d'entreprise, **ayez les « bons réflexes » pour valoriser votre patrimoine immatériel.**

De l'idée à la création de l'entreprise, en passant par son développement jusqu'à sa cession, notre guide pratique vous éclaire sur **les nouveaux enjeux liés à la protection de la Propriété Intellectuelle.**



# Pourquoi est-il important de sécuriser vos actifs immatériels tout au long de la vie de votre entreprise ?

**POUR...**

- ✓ Vous **protéger juridiquement** dès le lancement du projet.
- ✓ Conserver et améliorer votre **avantage concurrentiel**.
- ✓ Valoriser votre **patrimoine immatériel** auprès d'investisseurs.
- ✓ Développer une véritable politique de propriété intellectuelle sur le **long terme**.
- ✓ Vous **financer** grâce à la propriété intellectuelle.
- ✓ Vous prémunir de la **contrefaçon**.

# Sommaire du guide

1. J'ai une idée
2. Je crée ma société
3. Je commercialise mon produit et/ou mon service
4. Je sécurise mes actifs immatériels
5. Je suis attaqué en contrefaçon
6. Je fais respecter mes droits de propriété intellectuelle
7. Je cède ma société



# 1 – J'ai une idée



De la simple évolution d'un produit ou d'un service, en passant par l'invention d'un nouveau procédé (technique ou non), votre idée peut prendre plusieurs chemins.

**Mon idée se protège-t-elle ?**

**Une idée en soi ne se protège pas.  
Sauf sous certaines conditions...**



Pour être protégée, votre idée doit être :

**Nouvelle**

**Originale**

**Matérialisée**

# 1 – J'ai une idée (suite)

**Pourquoi « idée nouvelle » ?** Il faut que la création ou l'invention soit nouvelle, et que personne ne la possède ou l'exploite.

**Comment vérifier ?** Recherches sur internet, registre des sociétés, recherche d'antériorité sur des bases de données (gratuites ou non), documentation scientifique, etc.

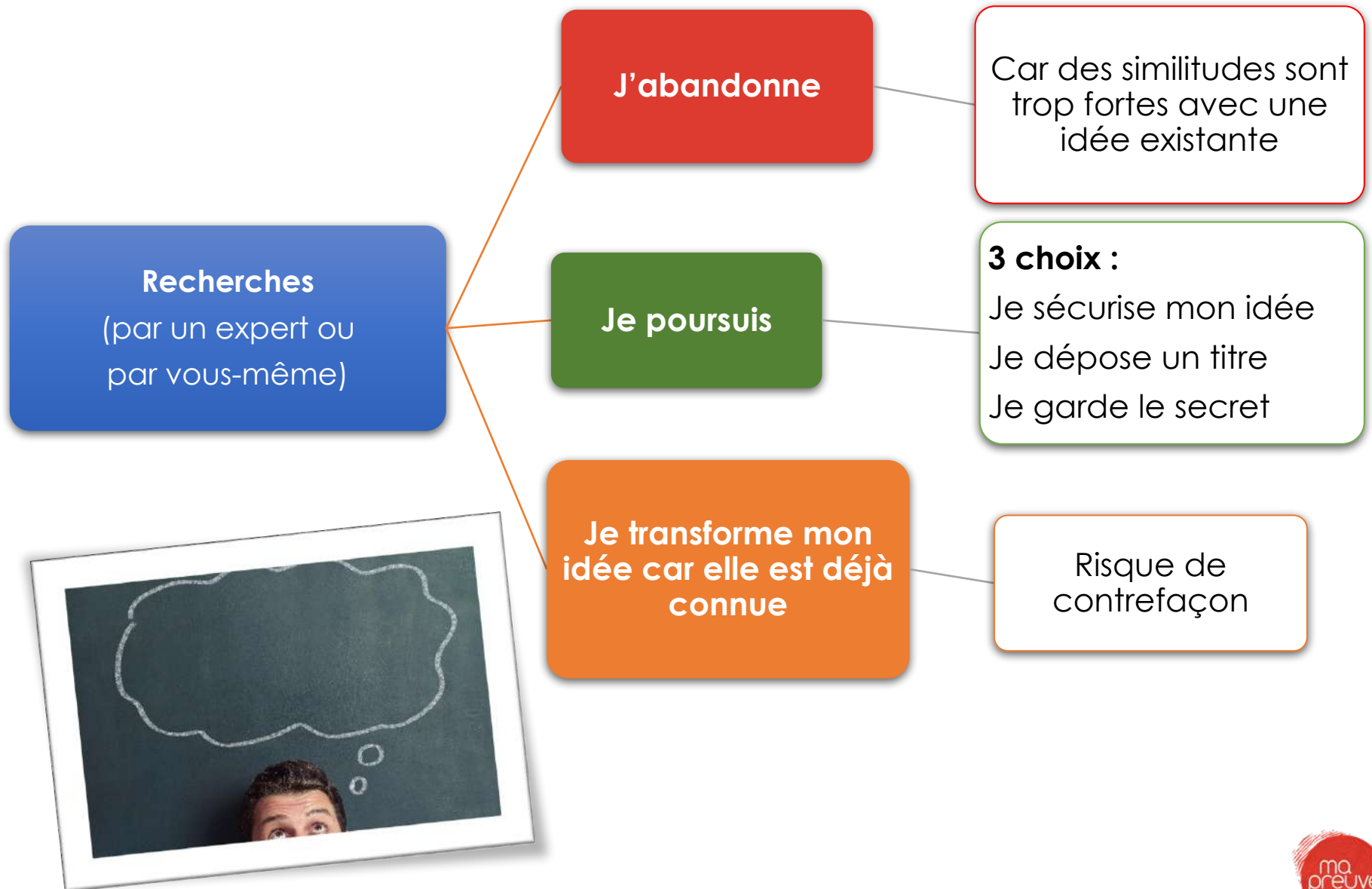
**Pourquoi « idée originale » ?** Dans le cadre du droit d'auteur, l'idée doit être originale pour être protégée.

Originalité = Empreinte de la personnalité de son auteur.

**Pourquoi « idée matérialisée » ?** Car une simple pensée n'est pas protégeable. Il faut obligatoirement « coucher » l'idée sur papier ou sur tout support pouvant être lu.



# 1 – J'ai une idée (suite)



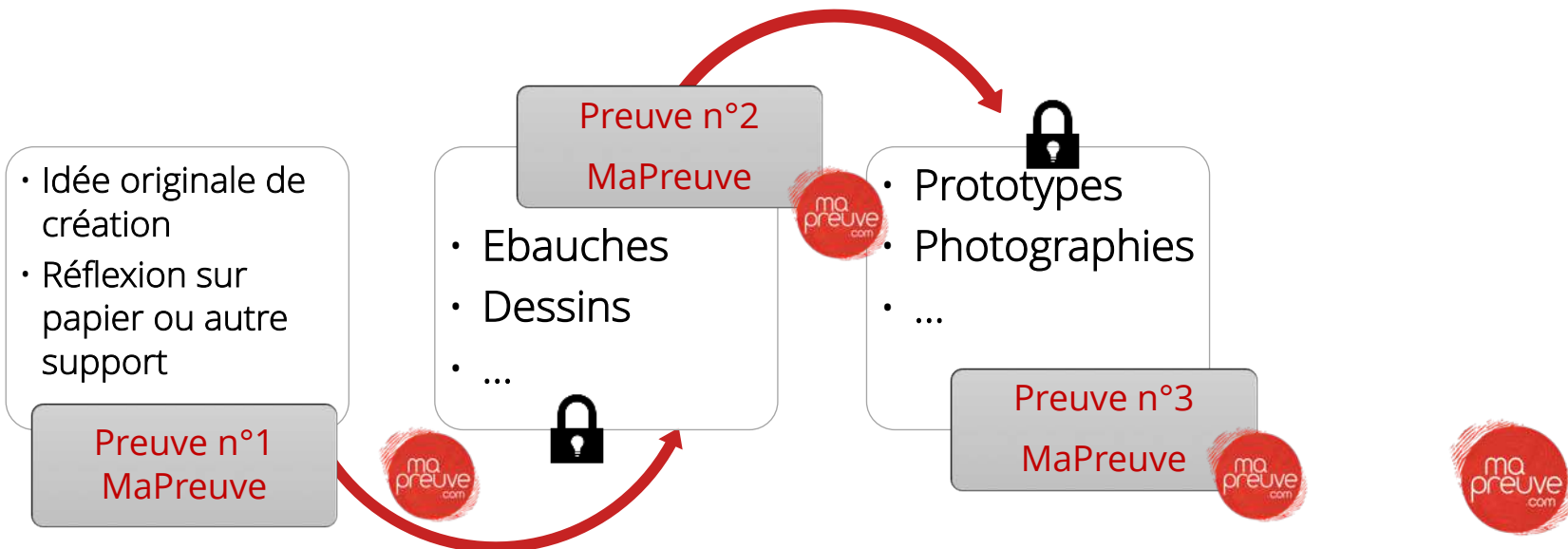
# 1 – J'ai une idée (suite)



Il est **IMPORTANT** de pouvoir prouver que l'on est bien l'auteur, le créateur, l'inventeur, le « propriétaire » de son idée.

Pour cela, il est nécessaire de pouvoir « raconter » l'histoire de son projet, et se ménager des preuves d'antériorité sur ses créations, ses réflexions à chaque étape clé du projet.

**MaPreuve.com** vous donne cette possibilité de façon numérique, immédiate, et sécurisée, ceci en toute confidentialité.



## 2 – Je crée ma société

Je rédige mes **statuts** et éventuellement un **pacte d'actionnaires**.

Je dépose ma dénomination sociale, mon nom de domaine, ma marque, mes dessins et modèles...



Je **certifie** l'ensemble de mes créations et ma documentation sur **MaPreuve.com** !

Et cela... **après vérification des droits antérieurs** ! Pour vérifier la disponibilité d'une dénomination sociale, d'une marque, rendez-vous sur [www.infogreffe.com](http://www.infogreffe.com), [www.societe.com](http://www.societe.com), <http://bases-marques.inpi.fr/> ou encore consultez l'Afnic [www.afnic.fr](http://www.afnic.fr).

**MaPreuve.com** vous permet de vous assurer d'avoir une preuve d'intégrité et d'antériorité sur vos logos, dessins, textes, codes sources, etc.

## 2 – Je crée ma société (suite)

### Je construis mon business plan

Le business plan est déterminant pour le pilotage de l'entreprise ainsi que pour son financement.

**MaPreuve** permet de certifier le business plan pour sécuriser vos relations avec vos investisseurs. C'est votre business plan et pas celui d'un autre !



### 3 – Je commercialise mon produit / service

Je mets en place une politique marketing.

Ma stratégie passe par **une promotion des ventes, des supports, des textes commerciaux ou encore un site web.**

Vos textes, sites web ou encore vos supports de communication sont protégeables par le droit d'auteur s'ils sont originaux.

**Protégez-les sur [MaPreuve.com](https://www.mapreuve.com) avant toute commercialisation !**



## 4 – Je sécurise mes actifs immatériels

### Je développe mon patrimoine immatériel

Vos titres de propriété intellectuelle ainsi que vos protections MaPreuve sont **des actifs immatériels**.




Depuis quelques années , ces actifs deviennent (la plupart du temps) plus importants que les actifs matériels.

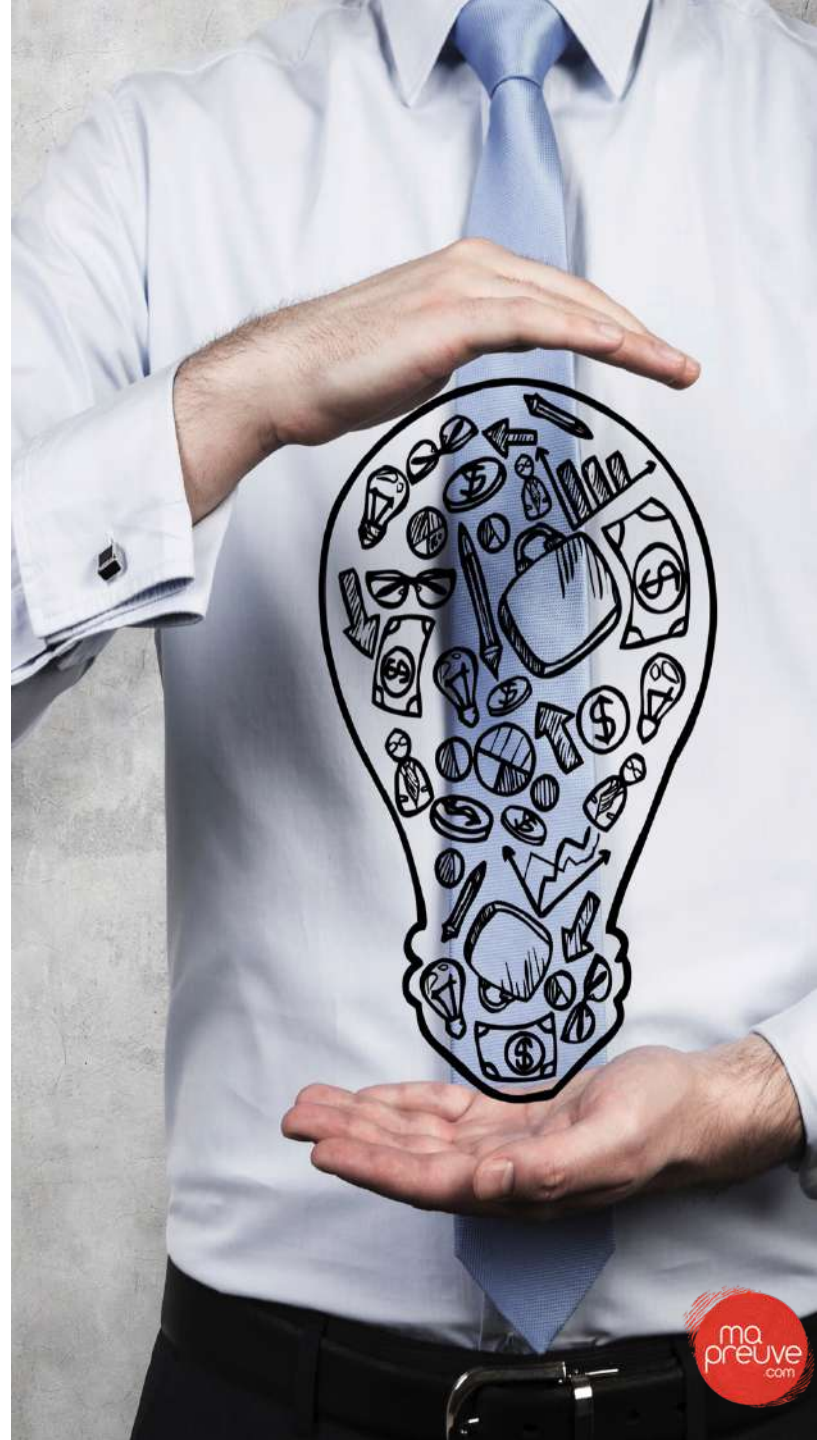
**Ce patrimoine est souvent le seul élément valorisable pour les jeunes entreprises innovantes.**



## 4 – Je sécurise mes actifs immatériels (suite)

### Protection et renouvellement :

<b>Vos Marques</b>  INPI INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	10 ans de protection renouvelable indéfiniment. Il faut renouveler son titre avant l'échéance.
<b>Vos inventions</b>  INPI INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	soit via le brevet valable 20 ans, avec redevance annuelle
	 ma preuve .com soit via le droit personnel de possession antérieure.
<b>Vos créations littéraires et artistiques</b>  ma preuve .com	protection toute votre vie + 70 ans post-mortem, via le droit d'auteur reconnu dans plus de 170 pays.



## 4 – Je sécurise mes actifs immatériels (suite)

### Valorisez votre patrimoine immatériel :

L'assemblage de vos titres et preuves de propriété intellectuelle **constitue** votre capital d'entreprise.

Ces titres et preuves représentent une valeur financière très importante. Ils font partie de votre « **Goodwill** ».

Pour une société innovante en recherche de fonds ou une société en cours de cession, le Goodwill est un **élément clé de sa valorisation**.



## 5 – Je suis attaqué en contrefaçon

**Un dépôt auprès de l'INPI ou sur MaPreuve.com ne vous assure pas de tout litige.**

Un titulaire de droit antérieur peut vous mettre en demeure de cesser tout agissement de contrefaçon ou alors, le cas échéant, vous poursuivre en Justice. Il faut évidemment prendre au sérieux toute mise en demeure.

### Que faire ?



- 1) Demander le **certificat** du titre ou un **extrait du registre**.
- 2) Regarder **l'antériorité**.
- 3) Produire si besoin **son propre certificat INPI** ainsi que **l'attestation MaPreuve.com**.
- 4) Se rapprocher d'un **avocat spécialisé**.
- 5) Proposer une **solution amiable** avant une action en Justice.

# 6 – Je fais respecter mes droits de Propriété Intellectuelle

## Que faire en cas de contrefaçon de mon produit et/ou service ?

- ✓ Mettre en demeure (avec le certificat de votre titre et/ou l'attestation MaPreuve),
- ✓ Demander une cessation des actes litigieux,
- ✓ Le cas échéant, demander une résolution amiable,
- ✓ Sinon, agir en Justice.

***La preuve de la contrefaçon : elle incombe à celui qui engage l'action en Justice.***

## Comment prouver ?

- La saisie contrefaçon,
- La saisie en douanes,
- Le constat d'huissier,
- La certification MaPreuve.



# 6 – Je fais respecter mes droits de Propriété Intellectuelle (suite)

## Quelles sanctions ?

Tout d'abord, les sanctions civiles :

- Interdiction de continuer la contrefaçon,
- Confiscation, destruction des objets,
- Publication du jugement,
- Allocation de dommages-intérêts.



Mais aussi des sanctions pénales sont également applicables (prison, amende).

# 7 – Je cède ma société

## Evaluation des biens immatériels de ma société :

Comment ?

- 1) Décomposez votre patrimoine immatériel (plusieurs actifs) grâce à une **méthodologie** professionnelle,
- 2) Évaluez **qualitativement** vos actifs,
- 3) Déterminez la **valeur financière** de vos actifs.



**N'oubliez pas**, votre capital immatériel comporte vos marques, brevets, savoir-faire, droits d'auteur, votre système d'information, vos fournisseurs, votre portefeuille clients, vos bases de données, etc.

La grande partie de ces actifs se protège sur **MaPreuve.com**

## Pour conclure...

**MaPreuve.com** est le nouvel outil de protection juridique du contenu numérique. Ce service protège et valorise votre patrimoine immatériel.

Avec sa simplicité d'utilisation, **MaPreuve.com** vous accompagne au quotidien dans toutes les étapes du développement de votre entreprise.



[www.mapreuve.com](http://www.mapreuve.com)

**03 20 79 93 92**

MaPreuve SAS - 20 Allée de la Râperie 59650 Villeneuve d'Ascq

